

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 69 (1943)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

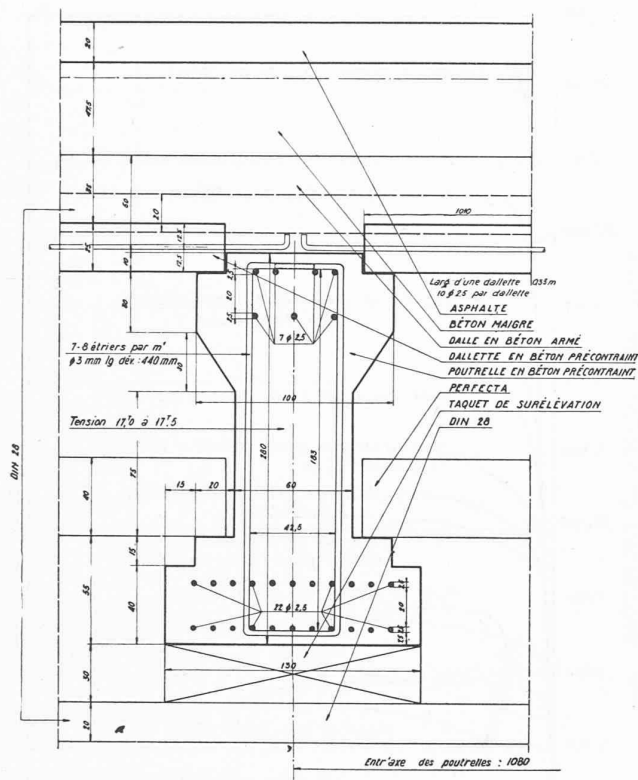


Fig. 14. — Poutrelles en béton précontraint du plafond du Laboratoire d'hydraulique de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

débarrasser complètement le fil d'acier de la fine couche grasse qui le recouvre lorsqu'il arrive de l'usine. Il semble indiqué aujourd'hui de limiter l'emploi de fils sans ancrage à des ouvrages de peu d'importance. On ne saurait prendre la responsabilité d'un grand ouvrage exécuté exclusivement avec des fils lisses sans ancrage.

Les difficultés que nous venons d'esquisser en quelques mots nous ont beaucoup préoccupé depuis plusieurs années que nous poursuivons l'étude du béton précontraint, et nous estimons qu'actuellement le seul procédé pratiquement réalisable pour des poutres longues et qui offre une sécurité absolue est celui du blocage par cônes. Ces cônes peuvent être en métal ou même en béton. Pour de petits ouvrages (traverses de chemin de fer par exemple), on peut exercer les efforts en écartant les deux moitiés de la poutre et en remplissant l'intervalle par un mortier spécialement résistant.

Il me reste encore un mot à dire de la sécurité des ouvrages en béton précontraint. On doit rappeler tout d'abord que la précontrainte *n'augmente pas la charge de rupture des poutres*. La précontrainte permet d'utiliser les aciers à haute résistance tout en augmentant considérablement la charge pour laquelle les fissures du béton apparaissent. On peut donc disposer les aciers de manière que la charge de fissuration soit très voisine de la charge de rupture. Il suffit pour cela de prévoir une précontrainte suffisamment élevée. Une telle mesure est tout à l'avantage de la bonne tenue de l'ouvrage, mais elle présente cependant un danger : la fissuration du béton est un

avertissement que l'ouvrage a été surchargé. Elle rend donc attentif au danger et permet de prendre toutes mesures utiles. Si la limite de fissuration est trop rapprochée de la limite de résistance, cet avertissement n'a plus d'effet et l'ouvrage peut se rompre brusquement sans qu'aucun indice n'ait permis de se rendre compte du danger : Il faudrait que la charge de fissuration ne dépasse pas 70 à 80 % de la charge de rupture.

Conclusions.

Ce court exposé montre que les principes du béton précontraint sont en somme très simples, mais il permet également de se rendre compte que l'application exige une très grande attention de la part de l'ingénieur qui doit déterminer les forces à introduire dans le système, en tenant compte de toutes les circonstances. Il n'est pas moins important que l'exécutant travaille avec le plus grand soin pour que les hypothèses de l'ingénieur soient véritablement réalisées. On conçoit facilement qu'une exécution, qui ne serait pas minutieuse, risquerait de compromettre le succès de toute l'entreprise.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport de gestion pour l'année 1942.¹

(Suite et fin).¹

Mesures d'économie de guerre.

Le Comité central a traité dans le courant de l'année différentes mesures d'économie de guerre de nature interne ou générale, particulièrement avec l'Office de guerre pour l'industrie et le travail.

A la fin d'avril 1942, le Comité central a étudié la question de l'organisation de la construction avec la Société suisse des entrepreneurs, et sur la base de ces délibérations, en mai, il a envoyé au chef du Département fédéral de l'Economie publique des propositions précises pour cette organisation. Les associations se sont prononcées pour une centralisation des mesures touchant la construction et pour la création d'une seule instance de coordination pour la répartition des matériaux de construction, tandis que le contrôle de leur fabrication devait incomber à la Section des matériaux de construction. Dans la suite, le Bureau des constructions a été créé au sein de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, qui a appelé M. de Sinner, architecte, à la tête de cet organisme. L'office de contrôle de la S. I. A. pour les fers de construction qui, sous la direction de M. R. Eichenberger, ingénieur, a rendu les meilleurs services depuis sa fondation, a été rattaché au Bureau de constructions, tout en restant organiquement subordonné à la S. I. A. Le chef de l'Office de contrôle, M. R. Eichenberger, ingénieur, a été désigné en même temps comme suppléant du chef du Bureau des constructions.

Après l'acier, le ciment a été le deuxième matériau rationné. La question du ciment a vivement préoccupé le Comité central, surtout quand on projeta la fabrication d'un ciment amaigri « B ». Le Comité central a réuni alors un certain nombre de personnalités compétentes pour élucider la question ; l'assemblée prit position à l'unanimité contre ce projet,

¹ Voir *Bulletin technique* du 12 juin et 26 juin 1943, p. 146 et 156.

qui fut abandonné plus tard par l'industrie du ciment. Sur le vœu du délégué pour la création d'occasions de travail, la S. I. A., d'entente avec la Société suisse des entrepreneurs, a fait parvenir à tous les intéressés, de même qu'aux autorités et aux associations, une lettre circulaire, pour les rendre attentifs aux économies possibles de ciment avec chiffres à l'appui. Les restrictions imposées à la fabrication du ciment par suite du manque de charbon ont amené inévitablement son rationnement. Le Comité central discuta, avec la Société suisse des entrepreneurs, différentes questions relatives à l'organisation de ce rationnement et aux matériaux de construction tout en gardant contact avec le Bureau de constructions. Le chef de ce bureau a réuni les présidents de sections le 17 octobre 1942 pour les renseigner à fond sur les travaux et sur les objectifs de son organisme. Les tâches du Bureau de constructions sont si étendues et leurs conséquences d'une nature si incisive pour les constructeurs, que des difficultés et des désaccords surgissent presque inévitablement. Dans l'ensemble, on peut cependant constater que le contrôle des matériaux de construction a pu assurer une activité positive à la construction.

Sur la question de l'approvisionnement en fers, le Comité central a reçu un exposé détaillé de M. le directeur Müller, chef de la Section fers et machines de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, sur les mesures prises et encore à prendre pour l'emploi du fer usagé. Le Comité central a exprimé le désir que cette action fût encouragée pour le maintien d'une activité minimum dans la construction.

Abonnement aux instructions et ordonnances relatives à la construction, éditées par les offices d'économie de guerre.

Donnant suite au désir exprimé par plusieurs membres, le Secrétariat a organisé, en février 1942, un service d'abonnement destiné aux membres de la S. I. A. ; il adresse mensuellement toutes les instructions et ordonnances de l'O. G. I. T. relatives à la construction. Plus de deux cents abonnés se sont inscrits pendant le délai fixé. Il ne fut malheureusement pas possible de satisfaire ceux qui, en grand nombre, s'étaient inscrits trop tard.

Le Comité central a dû traiter à diverses reprises des affaires d'économie de guerre, qui concernaient les professions techniques ou pour lesquelles les autorités avaient demandé l'opinion de la S. I. A.

Plan d'aménagement national.

Le délégué du Conseil fédéral pour la création d'occasions de travail a été désigné également comme délégué pour le plan d'aménagement national par ordonnance fédérale du 1^{er} août 1942 sur la réglementation de la création d'occasions de travail en temps de crise due à la guerre. Il s'est déclaré disposé à publier le rapport de la Commission du plan d'aménagement national dans le cadre des publications concernant les possibilités de travail. Ce rapport portera le n° 2 de la collection consacrée aux problèmes d'économie publique.

La Commission du plan d'aménagement a décidé ensuite de fonder une nouvelle association suisse pour le plan d'aménagement national. Le Comité central a accepté de collaborer à l'organisation de la nouvelle association qui doit remplacer l'ancienne commission. Cette nouvelle fondation trouve sa justification dans l'importance de la tâche dévolue à l'association et dans la nécessité de compléter la commission précitée.

Le Comité central a étudié une série de questions particulières qui intéressent surtout les membres ou les professions techniques, comme la réglementation des salaires dans le bâtiment, une demande de la Société suisse des constructeurs de chauffages centraux concernant les mises en soumission et les adjudications, la navigation du Rhône au Rhin, la nouvelle association pour la documentation photographique, la réclame faite par les membres, la représentation de la S. I. A. dans les différentes occasions, expositions, assemblées, etc., les concours d'architecture, la constitution de tribunaux arbitraux, les cours d'experts pour les dessinateurs du bâtiment et du génie civil, etc.

3. Commissions.

Les *conseils d'honneur* des sections n'eurent heureusement que quelques cas à liquider.

Le *conseil suisse d'honneur*, sous la présidence de M. Rybi, architecte, n'a également eu qu'un seul cas à traiter dans le courant de l'année 1942.

La *commission de la maison bourgeoise*, sous la présidence de M. M. Schucan, architecte, prépare une nouvelle édition du volume consacré à Schaffhouse.

La *commission pour la création de possibilités de travail* a pu, à l'occasion d'une séance, le 16 mars 1942, à Zurich, où fut entendu un rapport détaillé de M. le Dr Iklé, se convaincre du travail approfondi qui a été fourni par le délégué du Conseil fédéral et s'assurer que, du point de vue technique, toutes mesures seront dès maintenant prises pour les temps où une recrudescence du chômage apparaîtra.

Commission pour les concours d'architecture. Cette commission, sous la direction de M. F. Bräuning, a traité divers cas. Sur la demande de cette commission, le secrétariat a instauré une statistique des concours qui donne en tout temps la possibilité de se procurer la documentation nécessaire relative aux concours passés et courants.

Commission des normes (bâtiments). Cette commission a été très active ; elle a discuté, au cours de nombreuses séances, dont certaines eurent lieu avec le concours des associations professionnelles et des fabricants intéressés, les normes révisées ou nouvelles. Ces normes ont été traitées à l'assemblée des délégués du 22 août 1942, à Schaffhouse.

La *commission des cours* a organisé avec succès un cours sur « les constructions légères et les matériaux légers », qui a eu lieu les 6 et 7 novembre 1942 et qui a intéressé tout particulièrement les ingénieurs mécaniciens de la S. I. A. Des conférenciers suisses qualifiés ainsi qu'un conférencier allemand ont été engagés pour ce cours. Celui-ci, qui était donné dans des locaux de l'E. P. F., a groupé environ 300 personnes. Les conférences ont paru dans les journaux professionnels et ont été remises sous forme de tirages à part à de nombreuses personnes.

Commission du coup de bélier et des pertes de charge. La Fondation nationale pour l'encouragement de recherches scientifiques dans l'intérêt de l'économie suisse et le fonds du jubilé de l'E. T. H. ont accordé une subvention supplémentaire de 8000 fr. qui permettra de mener à bonne fin les travaux des deux comités. Il est possible que le résultat de ces longues recherches puisse être publié au printemps 1943.

La *commission pour le plan d'aménagement national* a mis au point le rapport sur le plan d'aménagement national et régional, et s'est dissous au printemps 1943 pour être remplacée par la nouvelle Association suisse pour le plan d'aménagement national.

La *commission de la protection des titres*, nouvellement

nommée, n'a pas encore pu commencer ses travaux, une entrevue devant avoir lieu tout d'abord avec l'Union suisse des techniciens pour trancher des questions de principe. Une prise de contact entre les deux associations a eu lieu en octobre 1940; la nouvelle commission sera convoquée au commencement de 1943, dès que certains points seront liquidés.

4. Groupes professionnels.

Le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes a déployé une grande activité sous la direction de M. le professeur Dr F. Stüssi. Il s'est tenu deux séances de comité, une réunion générale et quatre conférences, en partie avec des visites.

La commission pour les essais et les recherches relatives au béton armé précontraint et la commission pour l'étude de la soudure ont poursuivi leurs travaux.

Le groupe professionnel des architectes pour les relations internationales a continué son action pour l'envoi de livres techniques aux prisonniers de guerre.

5. Secrétariat.

Par suite des circonstances présentes, le secrétariat a été encore plus occupé en 1942 que dans les années précédentes. Les conditions matérielles et politiques font qu'une quantité de questions de nature professionnelle ou économique, qui touchent aux intérêts de nos membres, doivent nécessairement être résolues par le secrétariat de la Société. C'est ainsi qu'il a dû traiter une série d'affaires motivées par l'économie de guerre et pour lesquelles les offices fédéraux ont demandé la collaboration de la S. I. A. La participation du secrétariat aux nombreux pourparlers avec les autorités ou avec d'autres institutions et associations, la préparation et l'exécution des décisions prises, la rédaction des rapports et des nombreux procès-verbaux de séances, ainsi que la correspondance toujours croissante, l'organisation du cours sur les constructions légères et les matériaux légers, celle de l'assemblée des délégués, la collaboration avec les organisateurs de l'assemblée générale, etc., ne peuvent être rappelées ici qu'en passant. Toutes ces prestations ont exigé une pleine capacité de travail.

L'année 1942 a été placée encore sous le signe du transfert du secrétariat à la Beethovenstrasse 1, Zurich 2. L'activité croissante du secrétariat durant ces dernières années réclamait des locaux plus vastes pour l'expédition des affaires. Après de nombreuses recherches, on a fini par louer des locaux au n° 1 de la Beethovenstrasse, à côté du bâtiment des congrès. Ces locaux permettent de disposer d'un espace beaucoup plus grand qu'auparavant, sans avoir à payer un loyer supérieur à celui de nos anciens bureaux. Pour l'installation du secrétariat, le Comité central a prélevé la somme nécessaire sur le Fonds de la maison des ingénieurs et des architectes, estimant pouvoir le faire, parce que le legs Abt ne contient pas de dispositions précises sur sa destination et qu'on n'envisage pas pour ces prochaines années la construction de la maison des ingénieurs et des architectes.

Les entraves apportées à la construction du fait des mesures de l'économie de guerre ont suscité cette année un très grand nombre de questions relatives à l'interprétation et à l'emploi des normes et des prescriptions de la S. I. A., aux ordonnances de l'économie de guerre, à l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires, etc. Le secrétariat a reçu un grand nombre de demandes de rapports et d'expertises. En outre, dans différents cas, des membres de la S. I. A. et d'autres personnes eurent recours à l'arbitrage de la Société; le Comité central institua à cet effet des tribunaux arbitraux.

La vente des normes et des formulaires s'est faite comme suit pendant l'exercice :

| | | |
|---------------|-------------------------|----------------------------------|
| formulaires : | 67 885 ex. en allemand, | 4464 ex. en franç. et en italien |
| normes : | 3 294 » » | 795 » » » |
| total : | 71 179 » » | 5259 » » » |
| contre | 89 590 » » | 4377 » » » |

pendant l'année 1941. Il y a donc diminution de 20 % dans la vente des exemplaires en allemand et augmentation de 19 % dans celle des exemplaires français et italiens.

Pendant l'exercice, il a été procédé à l'expédition de 170 paquets et 4650 imprimés contre remboursement, de 200 paquets ordinaires, de 27 500 imprimés et circulaires, de 6500 lettres et cartes environ. Les nombreux changements d'adresse ont alourdi l'établissement de la liste des membres pour 1942. L'encaissement des cotisations centrales de la S. I. A., de la section de Zurich et du groupe professionnel des ponts et charpentes ont pris encore beaucoup de temps en 1942, et malgré tous les efforts, on n'est pas parvenu à faire rentrer toutes les cotisations arriérées avant la fin de l'année. Le secrétariat s'est chargé en outre de tout le travail administratif de la section de Zurich, travail qui a été considérable pendant l'exercice, et pour lequel la S. I. A. reçoit une indemnité annuelle convenable.

Le service de comptabilité a tenu les livres de la caisse centrale, de l'entreprise de la maison bourgeoise, de la commission pour le plan d'aménagement national, de l'office de contrôle des fers de construction, du groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes, de la commission pour les essais du béton armé précontraint, de la commission pour l'étude de la soudure, du groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, de la commission du coup de bélier et des pertes de charge, et de l'administration de divers fonds.

Les recettes provenant de la vente des imprimés se sont élevées, en 1942, à 22453 fr. contre 23 674 fr. 20 l'année précédente, soit une diminution d'environ 5 %.

Le chiffre d'affaires du secrétariat en 1942 a atteint 598 619 fr. 87.

6. Assemblée des délégués.

Il y a eu une seule assemblée des délégués en 1942; elle s'est tenue le 22 août à Schaffhouse. Le président y a présenté un rapport sur l'activité du Comité central depuis la dernière assemblée des délégués, le 18 octobre 1941, à Zurich.

Les nouveaux statuts de la section de Zurich ont été approuvés. Puis on a soumis à l'assemblée les normes du bâtiment suivantes pour leur révision ou leur réédition.

- Revision de la formule n° 128 : Conditions et prescriptions de métrage pour les travaux de parqueterie.
- Revision de la formule n° 129 : Conditions et prescriptions de métrage pour les travaux de carrelage et revêtements céramiques.
- Revision de la formule n° 130 : Conditions et mode de métré des travaux de serrurerie.
- Revision de la formule n° 135 : Conditions spéciales pour l'exécution des installations de chauffages centraux.
- Nouvelle édition d'une formule n° 144 : Conditions et mode de métré de la charpente métallique.
- Nouvelle édition d'une formule n° 145 : Conditions pour l'installation centrale d'eau chaude.

Après discussion, il a été décidé d'accorder au Comité central et à la commission des normes toute compétence pour mettre au point la rédaction définitive des formules sur la base des conclusions des délibérations et des observations ultérieures des délégués.

Les normes suivantes ont été approuvées après discussion :

- a) Modification des normes n° 111 : Normes provisoires pour le calcul, l'exécution et l'entretien des ouvrages en bois.
- b) Modification des normes n° 112 : Normes concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton et en béton armé.

L'assemblée des délégués décida de tenir la prochaine assemblée générale en 1943 déjà, pour qu'elle ne coïncide pas avec le 75^e anniversaire de la G. E. P. qui aura lieu en 1944. La section de Genève s'est déclarée prête à assumer l'organisation de la prochaine assemblée générale en automne 1943. La section de Zurich s'est offerte à organiser celle de 1945 à Zurich.

7. Assemblée générale.

La 57^e assemblée générale s'est tenue à la suite de l'assemblée des délégués, le 28 août 1942, à Schaffhouse. Après avoir ouï le rapport du président sur l'activité de la Société depuis la 56^e assemblée générale du 14 décembre 1940, à Berne, et après avoir décidé du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 1943 à Genève, l'assistance entendit avec un intérêt soutenu deux conférences, l'une de M. Paul Budry, de Lausanne, sur « la nature et le génie civil », et l'autre de M. le conseiller fédéral Dr K. Kobelt, de Berne, sur « la création des possibilités de travail ».

Dans sa causerie fort spirituelle, M. Paul Budry montra les liens qui unissent l'œuvre des architectes et des ingénieurs à la nature. Autrefois, on a prêté trop peu d'attention à la construction des villes ; nous en subissons les conséquences aujourd'hui. L'urbanisme actuel portera ses fruits dans les cinquante années à venir. Il ne s'agit pas uniquement de projeter selon les directives du plan d'aménagement national, mais aussi de faire l'éducation de tous les Suisses pour cette grande œuvre commune.

M. le conseiller fédéral Dr K. Kobelt exposa, dans sa remarquable conférence, les conditions actuelles du marché du travail et les mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre le chômage. Ces mesures procèdent de cette idée fondamentale : maintenir, compenser s'il y a lieu, et augmenter les possibilités de travail. La règle qui est à la base de cette action veut que le Conseil fédéral prenne les mesures propres à créer des possibilités de travail en accord avec les cantons, les communes et l'économie privée, pour autant que cette dernière ne puisse pas, par ses propres moyens offrir des possibilités suffisantes de travail.

La première partie de l'assemblée générale fut suivie d'un banquet officiel, auquel assistèrent les représentants des autorités schaffhouises. Après le banquet, nos collègues de Schaffhouse offrirent une soirée familière pleine de charme, qu'ils égayèrent de leurs productions originales.

Le dimanche, on visita le musée Allerheiligen et la ville, puis on fit une excursion à Stein am Rhein par bateau spécial.

Le lundi, il y eut une série d'excursions et de visites dans les importants établissements de l'industrie schaffhouise.

8. Bibliothèque.

Une série de publications suisses et étrangères est mise à la disposition des membres de la Société et de ceux que cela pourrait intéresser, au secrétariat, pendant les heures d'ouverture du bureau. Les textes des brevets mis à disposition par la Schweizerische Bauzeitung, peuvent être consultés gratuitement auprès de la maison Blum et C^{ie}, bureau d'ingénieur-conseil en matière de propriété intellectuelle, Bahnhofstrasse 31, à Zurich.

9. Assurances.

Les contrats passés avec la « Zurich », société générale d'assurances accidents et responsabilité civile, et avec la Société anonyme d'assurances contre les accidents à Winterthour, conservent leur validité ; nos membres sont mis

au bénéfice des réductions suivantes par rapport aux tarifs normaux :

pour assurance individuelle, 10 ou 15 %, avec contrat d'une durée minimum de 5 ou 10 ans.

pour assurance collective d'employés, 5 ou 10 %, avec contrat d'une durée minimum de 5 ou 10 ans.

Il est recommandé à nos membres de faire usage de ces avantages dans la mesure du possible.

10. Service de placement.

Au cours de l'année 1941, les conditions du marché suisse du travail ont été satisfaisantes pour les professions techniques. La marche des affaires n'a pas été entravée par des mesures extraordinaires et a pu par conséquent suivre son cours normal.

Le nombre des places vacantes annoncées s'éleva à 1174 contre 1292 l'année précédente. De ces places, 1148 furent annoncées du pays et 26 seulement de l'étranger.

545 placements furent effectués, et cela en Suisse seulement. De ces placements, 153 concernent l'industrie, 10 des entreprises de chauffage, 183 des bureaux d'architecte, 77 des bureaux d'ingénieur, 51 des entreprises de construction et 71 aux bureaux militaires ou publics.

Les candidats ont recouru des offices du S. T. S. dans la même mesure que l'année dernière.

Sur les 473 candidats annoncés, 159 ont pu obtenir une situation stable, 196 une place provisoire ou de durée limitée, et 118 étaient encore sans place au 31 décembre 1942.

La répartition des personnes annoncées qui ont une place définitive ou qui ont une place provisoire ou à durée limitée, ou qui n'ont pas encore de place, s'établit comme suit : 34,2 % (30,0 %), 44,3 % (46,4 %), 21,5 % (23,6 %).

Les efforts du S. T. S. pour le placement des ressortissants des professions techniques dans les pays d'outre-mer ont été complètement annihilés par les événements de la guerre. On est parvenu seulement à placer un artisan au Pérou, grâce à l'aide d'un collaborateur du S. T. S. dans ce pays, et l'on put lui faire effectuer le voyage.

La situation des affaires dans le pays, qui a été favorable en 1942, a permis de compenser l'absence de placements à l'étranger ; cependant les organes dirigeants du S. T. S. considèrent que sa tâche est toujours de poursuivre avec énergie la recherche de situations à l'étranger et particulièrement dans les pays d'outre-mer pour les ingénieurs et les techniciens suisses, dès que la situation permettra utilement cet effort.

11. Relations de la S. I. A. avec d'autres sociétés.

Durant l'exercice écoulé, la S. I. A. s'est fait représenter aux manifestations suivantes de sociétés amies :

Nouvelle Société helvétique, section de Lucerne, réunion des 30 et 31 mai 1942, à Lucerne.

Société suisse de l'acétylène, Bâle, assemblée annuelle du 6 juin 1942, à Zurich.

Société suisse des entrepreneurs, Zurich, assemblée annuelle du 19 avril 1942, à Zurich.

Association suisse des électriciens, Zurich, assemblée générale du 14 novembre 1942, à Bâle.

Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, section de la Suisse orientale, assemblée générale du 12 juin 1942, à Zurich.

Union suisse des techniciens, Zurich, assemblée générale du 16 mai 1942, à Berne.

Union suisse pour l'amélioration du logement, Zurich, assemblée générale du 6 juin 1942, à Bâle.

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, Zurich, assemblée annuelle des 26-28 septembre 1942, à Genève.

Association suisse pour l'aménagement des eaux, Zurich, assemblée générale du 29 août 1942, à Meiringen.

Union suisse des professionnels de la route, Zurich, assemblée générale des 27 et 28 juin 1942, à Baden.

Zurich, le 24 mai 1943.

Pour le Comité central :

Le président : R. NEESER. Le secrétaire : P.-E. SOUTTER.

BIBLIOGRAPHIE

Le transhelvétique, liaison du Rhône au Rhin. Organe de l'Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin.

...Partisans et adversaires du canal discuteront longtemps encore, en se lançant courtoisement au visage des chiffres très différents. Je ne vois, pour ma part, aucune espèce d'inconvénient à reconnaître que, soit les adversaires, soit les partisans d'un plus large accès de la Suisse à la mer, ne pourront jamais, dans l'état actuel des choses, produire des arguments ou des statistiques irréfutables. En effet, on ne peut forcément juger de l'avenir, c'est-à-dire de ce qui se passera quand le canal existera, qu'en se fondant sur les faits qu'on constate actuellement, alors que le canal n'existe pas.

Il y a donc un important élément de supputation, que ce soit pour ou contre. J'aime mieux dire, en ce qui nous concerne, un élément de Foi. C'est cette Foi dans les destinées du pays qui anime et entraîne les membres de l'Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin. Il faut qu'avec une ténacité inébranlable l'opinion publique soit peu à peu convaincue de la justesse de nos idées. Chaque membre de l'Association, à ce point de vue, est responsable pour sa petite part des succès de l'effort commun.

C'est pour soutenir et amplifier cet effort que cette petite revue a été créée. En la lisant, en la diffusant, en la soutenant de toute manière, on contribuera très certainement à l'obtention du résultat que nous appelons de nos vœux.

C'est en ces termes que M. Jean Peitrequin, ingénieur, directeur des Travaux de la Ville de Lausanne, précise, en premières pages de ce bulletin, dans quel but celui-ci a été créé.

La lecture des divers articles de ce premier numéro laisse bien augurer de l'avenir de cette publication. C'est avec un réel intérêt que nous avons pris connaissance des textes suivants : « Autorités fédérales et transhelvétique », par M. E. Hirzel, conseiller national. — « Le canal suisse du Rhône au Rhin au point de vue économique », par M. Ch. Borel, ingénieur. — « L'appel de l'industrie par le canal », par M. Ph. Wavre. — « Ombre ou lumière, hommage aux précurseurs », par M. L. Reymond. — « Pour ou contre », par M. A. Dubois.

Nos vœux les meilleurs accompagnent cette revue qui s'adresse davantage au grand public qu'aux milieux techniques déjà informés par leurs propres périodiques des nombreux problèmes que pose la réalisation du canal.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section mécanique.

389. Jeune dessinateur. Appareils électriques. Zurich.
 391. Quelques jeunes ingénieurs électriciens, techniciens électriciens et dessinateurs mécaniciens. Bureau de construction et banc d'essais d'une fabrique d'appareils électriques. Suisse orientale.
 393. Plusieurs jeunes techniciens électriciens et dessinateurs mécaniciens. Courant faible et haute fréquence. Suisse orientale.
 395. Technicien électricien. Fabrication en série de petite machines électriques rotatives. Suisse orientale.
 397. Jeune ingénieur électricien, diplômé de l'E. P. F. ou de l'E. I. L. ; banc d'essais, redresseurs de courant. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.
 399. Dessinateur mécanicien. Bureau de construction d'une fabrique de machines de Suisse centrale.
 401. Ingénieur électricien éventuellement technicien électricien.

Langues : française et allemande, connaissances de l'anglais. Entrée le plus rapidement possible. Département publicité d'une grande fabrique de machines de Suisse romande.

403. Chimiste diplômé. Branche des goudrons, des asphaltes et des huiles minérales, ou bien domaine des moyens de protection des plantes. Nord-ouest de la Suisse.

405. Quelques constructeurs. Age : jusqu'à 50 ans. Langues : allemande et française. Fabrique de machines et d'appareils électriques de Suisse centrale.

409. Technicien. Suisse orientale.

411. Dessinateur mécanicien. Outillage. Fabrique de Suisse centrale.

413. Technicien. Appareils de T.S.F. et gramophones. Place stable et bien rétribuée. Caisse de retraite, assurance, etc. Fabrique d'appareils de Suisse romande.

415. Ingénieur électricien, éventuellement technicien électricien. Pratique d'atelier et expériences de construction et de fabrication en appareils électriques de levage, dessinateur qualifié, à même d'exécuter également des calculs de stabilité. Suisse centrale.

417. Jeune technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Fabrique de machines de Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 599, 813, 881 — de 1943 : 53, 133, 137, 239, 251, 253, 297, 313, 327, 347, 349, 351, 353, 373, 379, 387.

Section du bâtiment et du génie civil.

862. Jeune technicien en génie civil, éventuellement étudiant. Levés, piquetages, construction de routes. Entreprise de construction de Suisse centrale.

864. Conducteur de travaux. Bureau et chantier. Montagne. Connaissances de l'italien désirables. Suisse centrale.

866. Jeune dessinateur en béton armé. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

868. Jeune technicien en bâtiment. Bureau d'architecte de Zurich.

870. Dessinateur en bâtiment. Entreprise de Suisse centrale.

872. Jeune technicien en bâtiment, conducteur de travaux. Devis et plans. Langues française et allemande parlées et écrites. Bureau d'architecte, entreprise de Suisse romande.

876. Jeune architecte ou dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte du canton d'Argovie.

878. a) Technicien en bâtiment. Chantier, de même :

b) Dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Zurich.

882. Jeune technicien en bâtiment. Chantier. Bureau d'architecte de Zurich.

888. Technicien. Bâtiment et génie civil. Routes et pistes, améliorations foncières. Travaux militaires. Engagement civil.

894. Technicien en béton armé. Bureau d'ingénieur du nord-ouest de la Suisse.

898. Jeune dessinateur en bâtiment. Plans et détails d'exécution de maisons d'habitation. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

900. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Plans, travaux, décomptes, maisons d'habitation. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

906. Conducteur de travaux ou technicien en génie civil. Routes et béton armé. Bureau militaire. Engagement civil.

908. Ingénieur constructeur demandé pour diriger les travaux de construction d'un grand barrage d'irrigation (de 160 m de largeur et 30 m de hauteur). Travaux d'une durée de trois ans, comportant 70 000 m³ de bétonnage et nécessitant des renforcements par injections. Turquie, district à climat tempéré.

910. Jeune technicien en bâtiment. Plans et détails d'exécution. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

912. Dessinateur en bâtiment. Plans et détails d'exécution, maisons d'habitation. Suisse centrale.

916. Jeune technicien en bâtiment. Entreprise de Suisse orientale.

918. Dessinateur en génie civil ou technicien géomètre. Bureau. Environs de Zurich.

922. Jeune ingénieur civil, éventuellement technicien en génie civil. Aménagement de forces hydro-électriques, montagne. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

924. Technicien ou dessinateur. Bureau et levés sur le terrain, montagne. Dactylographie. Suisse sud-orientale.

926. Jeune architecte ou technicien en bâtiment. Maisons d'habitation, transformations, etc. Bureau d'architecte du canton de Zurich.

928. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Devis et plans d'exécution. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

930. Jeune dessinateur en bâtiment. Plans et détails d'exécution. Environs de Zurich.

934. Technicien en bâtiment. Maisons d'habitation. Bureau d'architecte de Suisse romande.

936. Dessinateur géomètre ou dessinateur en génie civil. Bureau d'ingénieur et de géomètre de Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1943 : 26, 144, 310, 474, 592, 614, 630, 676, 688, 690, 718, 724, 738, 752, 768, 778, 784, 798, 802, 810, 822, 824, 826, 838, 844.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.